



Amnesty International

DOCUMENT PUBLIC

HALTE A LA VIOLENCE CONTRE LES FEMMES !

BELGIQUE

Briser le cycle de la violence

Index AI : EUR 14/001/2004

•
ÉFAI
•

« Je craignais qu'on me rejette et j'avais honte »

Chez elles, dans leur quartier ou dans leur village, en temps de guerre et de paix, des millions de femmes et de fillettes sont battues, violées, mutilées et tuées en toute impunité. Rejoignez la campagne qu'Amnesty International a entreprise afin d'engager les gouvernements, les collectivités et le public à mettre un terme à la violence contre les femmes à travers le monde.

Juliette (le nom a été modifié) n'a pas osé dire à ses proches que son compagnon la battait. *« On se sent sale... On essaie de le défendre, on a pitié de lui... J'avais peur d'être rejetée et j'avais honte, alors je me suis coupée du monde. J'ai raconté à mon médecin que j'avais été agressée dans la rue. »* déclare-t-elle aujourd'hui.

« Nous nous sommes connus en octobre 2000. Il était très jaloux et me harcelait sans arrêt au téléphone ou lorsque nous étions ensemble pour que je lui dise où j'étais, avec qui, etc. En mars 2001, les violences physiques ont commencé. Fin novembre, c'était devenu insupportable, il m'avait battue une nouvelle fois et j'étais à bout... J'ai quitté mon domicile et j'ai roulé jusqu'au poste de police. Il était à mes trousses. »

Juliette a été orientée vers un foyer de Bruxelles où elle a porté plainte contre son compagnon. Deux mois après environ, espérant se réconcilier avec elle, celui-ci s'est présenté au foyer, et Juliette a de nouveau appelé la police. En dépit de la gravité des plaintes déposées par Juliette, aucune mesure n'a à sa connaissance été prise par les pouvoirs publics, si l'on excepte la demande d'informations complémentaires que lui a adressée le parquet. *« Au début, j'ai hésité à porter plainte, car je craignais les représailles, »* révèle-t-elle. *« Aujourd'hui, je me demande ce qui se passe. J'ai déposé deux plaintes et la police a un dossier ; va-t-il y avoir un procès ou un jugement, et si oui, quand ? »*

Bien qu'un certain nombre de dispositions légales aient été adoptées en Belgique depuis 1997 afin de s'attaquer au problème de la violence contre les femmes, il semble que la plupart des plaintes déposées pour violences conjugales ne débouchent sur aucune poursuite. La police n'est pas à ce jour en mesure de publier des statistiques précises sur ce type de plaintes ; en effet, les affaires de violence domestique ne sont traitées séparément des autres agressions que depuis peu. Toutefois, une étude datant de 1998 conclut que plus de 50 p. cent des femmes ont subi des violences au sein de leur famille ; dans près de 30 p. cent des cas, ces violences leur avaient été infligées par leur conjoint.

Juliette a finalement trouvé réconfort et soutien auprès de son médecin et de ses collègues de travail. *« Ceci dit, lorsqu'une femme a un bleu sur le visage, la réaction immédiate des gens consiste généralement en un "Toi, ton mec te bat" rigolard. Je trouve cela inacceptable. Ces soi-disant blagues ne devraient pas être tolérées. »*

La douloureuse expérience vécue par Juliette s'est inscrite dans un véritable engrenage de la violence. *« Mon compagnon et agresseur a subi de graves violences lorsqu'il était enfant. Ça l'a rendu très anxieux... Son père frappait également sa mère, et sa sœur est battue par son mari. »*

Les organisations militant en faveur des droits des femmes en Belgique réclament la mise en place de services d'aide spécialisés pour toutes les victimes de violences domestiques. Elles demandent en outre que les agresseurs reçoivent des soins, notamment thérapeutiques, visant à prévenir les récidives. Enfin, elles exigent que les enfants appartenant à des familles où la violence s'exerce contre des femmes soient soutenus et suivis, ceux-ci gardant souvent des séquelles de ce type d'expérience et risquant, une fois adultes, de reproduire les comportements dont ils ont été témoins.

Soutenez notre campagne : ensemble, nous pouvons changer les choses

• **Cherchez à en savoir plus :**

Intéressez-vous à la façon dont les autorités de votre pays (collectivités locales, gouvernement, police, forces de sécurité, justice) agissent pour lutter contre la violence à l'égard des femmes, et exercez votre vigilance.

• **Faites entendre votre voix :**

Exprimez-vous sur la question de la violence contre les femmes. Combattez les préjugés existant au sujet de ce type de brutalité et les tentatives de minimisation de leur gravité.

• **Agissez :**

Rejoignez notre campagne mondiale en faveur du droit des femmes à vivre à l'abri de la violence et de la discrimination.

Agissez contre la violence domestique en Belgique

Saluez la volonté de légiférer manifestée par les autorités belges, ainsi que les campagnes qu'elles ont lancées ces dernières années afin d'informer le public et de le sensibiliser à la question de la violence contre les femmes ; exprimez toutefois les inquiétudes que vous inspirent les nombreuses informations selon lesquelles la violence s'exerçant contre les femmes au sein de la famille est un phénomène fréquent.

Engagez le gouvernement belge à :

- redoubler d'efforts afin de mettre en place des mesures législatives qui permettront de lutter contre les violences faites aux femmes, d'assurer un suivi des manifestations de cette violence, et d'informer le public de l'existence des structures d'aide aux victimes ;
- permettre une meilleure communication au sujet de ces mesures législatives entre les ministères fédéraux concernés et les institutions des différentes régions et communautés ;
- aider les institutions (police, justice, santé) impliquées dans la lutte contre la violence domestique, notamment celle exercée à l'égard des femmes, par la mise en place de formations et procédures spécifiques.

Écrivez à :

Guy Verhofstadt

Premier ministre

Wetstraat 16 – 16, rue de la Loi

B-1000 Bruxelles

Belgique

Fax : +32 2 / 512 69 53 – 511 50 21

Ce que vous pouvez faire

- Je voudrais prendre part à la Campagne *Halte à la violence contre les femmes !*
Veuillez me faire parvenir de plus amples renseignements.
- Je souhaite devenir membre d'Amnesty International.
Merci de m'adresser des indications détaillées.
- Je désire faire un don de soutien à l'action d'Amnesty International.

Carte de crédit n° :

Date d'expiration :

Montant :

NOM :

ADRESSE :

Signature :

Formulaire à transmettre à Amnesty International, à l'adresse ci-dessous :

ou à ***Amnesty International***
International Secretariat
Peter Benenson House
1 Easton Street
London WC1X 0DW
Royaume-Uni

Vous pouvez également vous rendre sur le site Internet d'Amnesty International,
à l'adresse suivante : www.amnesty.org/actforwomen

La version originale en langue anglaise de ce document a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, Peter Benenson House, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni, sous le titre Stop violence against women. Belgium – breaking the cycle of violence.

La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAI - janvier 2004.

Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>

Pour toute information complémentaire, veuillez vous adresser à :
